

FORMATION INITIATEUR GOLF 2026-2027 : Charte d'engagement Club & Maître de Stage

Dans le cadre de sa **Formation Initiateur Golf**, le candidat devra suivre un stage de 40 heures dans le club de son choix. Le stage se fera en cours de formation auprès d'un maître de stage agréé par la Royal PGA of Belgium. Il devra commencer à partir du début de la formation et se terminera pour le 31 août 2027 au plus tard.

La mise en pratique des connaissances et compétences acquises dans les cours de la **Formation Initiateur Golf** est primordiale. La prestation liée au stage en club devra toucher les modules et thématiques abordés lors des cours avec un minimum de **80%** dédié à l'enseignement et au coaching.

I. Le rôle du Maître de stage :

- Le maître de stage veillera à accompagner l'élève dans son apprentissage et lui transmettra les compétences nécessaires à la bonne réussite de son stage.
- Le maître de stage guidera l'élève dans les activités d'enseignement et de coaching pour lesquelles il lui sera demandé de donner des initiations, gérer un groupe, etc.
- Le maître de stage fera part à l'AFGolf de toute remarque qui pourra être utile à la progression de l'élève.
- Le maître de stage complétera la grille d'évaluation de l'élève à la fin de son stage pratique (31 août 2026), évaluant la performance du candidat et l'évolution de celui-ci pendant toute la durée du stage (grille d'évaluation sera envoyée ultérieurement).

II. Le rôle du Club :

- Le Club mettra à la disposition du stagiaire l'infrastructure et l'assistance nécessaire à la bonne exécution de son stage.
- Le Club souscrira une assurance pour la responsabilité civile de ses bénévoles, sous laquelle l'élève est couvert.

III. Le rôle du Stagiaire :

- Le stagiaire veillera à acquérir les capacités nécessaires à la bonne exécution des tâches qui lui seront confiées par son maître de stage.
- L'élève respectera les exigences de sécurité, les règles ou les règlements sur le lieu de la formation et dans la zone et les installations du Club et respectera à tout moment l'étiquette de golf et le fair-play.
- L'élève respectera les règles et le programme mis en place par le maître de stage, ainsi que le fonctionnement interne du club.
- L'élève devra fournir à l'AFGolf le planning détaillé de ses prestations dans le club.

IV. Le rôle de l'AFGolf :

- L'AFGolf assurera la communication entre les différents intervenants de manière claire et précise tout au long de la formation.
- L'AFGolf prendra contact avec le maître de stage durant la formation afin d'obtenir des informations sur le déroulement du stage de l'élève et d'évaluer si l'élève et le maître de stage respectent l'engagement pris en début de formation.
- L'AFGolf délivrera la grille d'évaluation au maître de stage ainsi qu'à l'élève afin d'informer les parties des points sur lesquels l'étudiant est évalué.

Après avoir passé avec succès les examens et les stages de la **Formation Initiateur Golf**, le stagiaire ne sera autorisé qu'à donner des initiations collectives sous la supervision d'un Head pro et sous le statut de bénévole (cf. rémunération fixée par article 3 de la loi du 3 juillet 2005). **En cas de non-respect de ce statut, la Royal PGA of Belgium, la FRBG et l'AFGOLF se réservent le droit de retirer le statut amateur du joueur.**

Nom du club :

Nom du représentant :

Nom du maître de stage :

Nom de l'élève :

Signature :

Signature :

Signature :